



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2006/2
22 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Douzième session

Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Admission d'organisations en qualité d'observateurs

Admission d'observateurs: organisations intergouvernementales ou non gouvernementales

Note du secrétariat

1. L'admission d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties est régie par le paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, qui dispose notamment que: «Tout organe ou organisme national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, compétent dans les domaines visés par la Convention, qui a fait savoir au secrétariat qu'il souhaitait être représenté à une session de la Conférence des Parties en qualité d'observateur, peut y être admis en cette qualité, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes n'y fasse objection.».

2. À sa première session, la Conférence des Parties a décidé que le secrétariat inviterait aux sessions futures de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires toutes les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales admises à cette session et aux sessions ultérieures, à moins qu'une objection concernant telle ou telle organisation ne soit formulée conformément à la Convention et au règlement intérieur actuellement appliqué (FCCC/CP/1995/7, par. 22). Par conséquent, toutes les organisations admises aux sessions précédentes de la Conférence des Parties (à l'exception de celles qui avaient été admises à une seule session) ont été invitées à la douzième session de la Conférence des Parties, sans préjuger des décisions que celle-ci pourrait prendre à cet égard. Seules les organisations qui demandent à participer pour la première fois aux travaux de la Conférence des Parties seront soumises à la procédure d'admission.

3. Le secrétariat a dressé la liste des nouvelles organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui ont fait savoir qu'elles souhaitaient être admises à la douzième session de la Conférence des Parties, pour examen par celle-ci (voir l'annexe du présent document).

4. Pour établir cette liste, le secrétariat a tenu dûment compte des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et de l'usage qui veut que les organisations qui ont le statut d'observateur prouvent qu'elles bénéficient du statut d'organisme à but non lucratif et/ou non assujetti à l'impôt, dans un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, d'une institution spécialisée des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou dans un État partie au Statut de la Cour internationale de Justice.
5. Les membres du Bureau de la Conférence des Parties ont reçu la liste des candidats et n'ont émis aucune objection concernant les organisations inscrites. Ces organisations ont été avisées que le «statut d'admission provisoire» leur avait été accordé, étant entendu qu'il appartenait à la Conférence des Parties de se prononcer en dernier ressort sur leur admission en qualité d'observateurs.
6. La Conférence est invitée, à sa première séance, à accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales ou non gouvernementales figurant sur la liste jointe en annexe.
7. Les Parties à la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto se rappelleront sans doute que le paragraphe 2 c) de la décision 36/CMP.1 dispose que, s'agissant des articles 6 et 7 du projet de règlement intérieur en vigueur:
 - a) Les organisations admises en qualité d'observateurs aux sessions précédentes de la Conférence des Parties seraient admises à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Il serait procédé en une seule fois à l'admission des organisations en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, les décisions sur l'admission des organisations en qualité d'observateurs étant prises par la Conférence des Parties.

Annex**List of new applicant organizations for admission as observers at the twelfth session of the Conference of the Parties****I. Intergovernmental organizations**

1. Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO), Helsinki, Finland

II. Non-governmental organizations

1. AHEAD Energy Corporation (AHEAD), Rochester, New York, United States of America
2. Borneo Tropical Rainforest Foundation (BTRF), Geneva, Switzerland
3. Business Council for Sustainable Development Malaysia (BCSDM), Kuala Lumpur, Malaysia
4. Canadian Environmental Markets Association (CEMA), Toronto, Canada
5. Carbon Capture and Storage Association (CCSA), London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
6. Chartered Institution of Water and Environmental Management (CIWEM), London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
7. Clean Energy and Safe Environment Initiative (CEASEI), Abuja, Nigeria
8. Climate Institute (Australia) {Climate Institute (Australia) Limited}, Sydney, Australia
9. Confederación de organizaciones campesinas e indígenas de la región amazónica ecuatoriana {Corporación de organizaciones campesinas e indígenas de la región amazónica ecuatoriana} (COCARAE), Quito, Ecuador
10. Energy Supply Association of Australia (esaa), Melbourne, Australia
11. Environmental Protection and Conservation Organisation (EPCO), Grand Gaube, Mauritius
12. Fundación de iniciativas de cambio climático (Fundación MDL), Tegucigalpa, Honduras
13. Global Forest Coalition {Stichting Global Forest Coalition} (GFC), Amsterdam, The Netherlands
14. Global Public Policy Institute (GPPi), Bünde, Niedersachsen, Germany
15. Greenspirit International Foundation, Vancouver, British Columbia, Canada
16. Hobart and William Smith Colleges – Finger Lakes Institute, Geneva, New York, United States of America

17. Institute for Environmental Security (IES), The Hague, The Netherlands
18. International Federation of Organic Agricultural Movements (IFOAM), Bonn, Germany
19. M.S. Swaminathan Research Foundation (MSSRF), Chennai, Madras, India
20. Overseas Environmental Cooperation Center (OECC), Tokyo, Japan
21. Pennsylvania State University – The Alliance for Earth Sciences, Engineering and Development in Africa (PennState University), Pennsylvania, United States of America
22. Practical Action {Intermediate Technology Development Group Ltd.}, Bourton-on-Dunsmore, Rugby, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
23. SNV Netherlands Development Organisation {Stichting SNV Nederlandse Ontwikkelingsorganisatie} (SNV), The Hague, The Netherlands
24. SustainUS, New York, New York, United States of America
25. TEARFUND, Teddington, Middlesex, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
26. Tropical Forest Group (TFG), Santa Barbara, California, United States of America
27. University of Potsdam, Potsdam, Germany
28. University of Tokyo (IR3S), Tokyo, Japan
29. Wildlife Conservation Society (WCS), Bronx, New York, United States of America
